

Affectation des professeur-es des écoles : une procédure inefficace et contre productive menée dans la Vienne !

C'est avec étonnement, puis colère, que la FSU-SNUipp 86 a découvert les résultats d'affectation des professeur-es des écoles pour la rentrée 2024.

La FSU-SNUipp 86 avait déjà marqué sa vive opposition aux vœux MOB obligatoires. Les résultats étaient prévisibles et ont malheureusement été confirmés. Cela n'a pas entraîné plus de nominations, mais des nominations de certain-es collègues sur des vœux qu'ils/elles ne souhaitaient pas, remettant en cause par exemple des priorités d'affectation et ainsi la continuité pédagogique. Cela s'est fait au détriment d'autres collègues qui souhaitaient pourtant ces postes. **La FSU-SNUipp 86 continue de demander que les collègues ayant eu un vœu par cette procédure, puissent continuer s'ils/elles en font la demande, à exercer sur leur priorité d'affectation pour l'année 2024/25.**

De plus, l'Inspecteur d'Académie, a décidé de mettre en œuvre la procédure dite « d'extension de vœux », qui permet de nommer des professeur-es des écoles sur des postes et des zones qu'ils n'ont pas demandés. Le résultat est sans appel, des enseignant-es sont nommé-es sur des postes sans que leurs parcours professionnels et leurs expertises engrangées les années passées soient regardés, sans que leurs situations personnelles, et cela même médicales ou sociales, soient étudiées, sans regarder l'intérêt de notre système éducatif et l'intérêt pour nos élèves tout simplement. **Pour la FSU-SNUipp 86, c'est un non sens, tant en termes de fonctionnement de notre service public, qu'en termes de ressources humaines.** Cela contredit en partie la note de service publiée cadrant ces affectations. Ainsi, alors que des collègues sont par exemple volontaires et ont émis des vœux pour exercer sur des postes qui demandent des certifications spécifiques comme enseignant-e spécialisé-e rééducateur (Rased ADR) ou maître-esse formateur-trice (PEMF), et qui se sont vus annuler ces vœux faute de certification suffisante, des collègues ont été nommé-es d'office sur ces postes sans avoir ni les certifications, ni l'envie d'exercer dessus.

La FSU-SNUipp 86 a rencontré le secrétaire général ce lundi 10 juin qui a indiqué, que certaines demandes de recours seraient acceptées (Rased G, directions importantes) dès ce mardi 11 juin. Les autres demandes seraient étudiées au fur et à mesure en lien avec les IEN concerné-es par ces affectations.

La FSU-SNUipp 86 demande que tous les recours effectués par des collègues sur des affectations non demandées soient accordés. La FSU-SNUipp 86 soutient toutes les demandes de collègues. S'il est évident que tous les postes doivent être pourvus, il reste encore suffisamment de temps d'ici la sortie pour permettre de couvrir l'ensemble des postes qui sont restés vacants à l'issue du mouvement informatisé. Avec largement plus d'une centaine de collègues toujours restant sans affectation, et en menant une politique de RH incitative et motivante (mise en place de formation, de tutorat...), cela est possible.

La FSU-SNUipp 86 tient à rappeler que ce gouvernement a décidé d'écarter depuis 2019 les représentant-es du personnel des décisions de mutations, on en voit les conséquences une nouvelle fois aujourd'hui. **Pour la FSU-SNUipp 86, il y a urgence à rétablir une 2nde phase de mouvement,** où personnels de l'administration, IEN et représentant-es du personnel soient réuni-es, pour permettre de travailler ensemble à la meilleure construction de cette rentrée 2024.

Vos élu-es de la FSU-SNUipp 86